

I. ELECTROMECHANIQUE ET ENTRETIEN

APPLICABLE AU 01.05.2005

Soumis à cotisations sociales

Code Tâche	Code Paie	Libellé	Montant horaire €
P53	400	- prime de déménagement Services Immobiliers : s'applique spécifiquement à IMM, en cas de déménagement à contrainte exceptionnelle (matériel très lourd de type machines de 100 kg et plus, ...)	0,3643
P56	400	- prime d'insalubrité nucléaire CERN : s'applique exclusivement au CERN.	0,5841
P80	400	- prime de décalage horaire Services Immobiliers : s'applique spécifiquement à IMM, en cas de modification ponctuelle d'horaire de travail effectuée sur demande de la hiérarchie, sans délai de prévenance.	Montant unité € : 9,13
P35	400	- prime d'astreinte Services Immobiliers : s'applique spécifiquement à IMM, dans le cadre de l'astreinte instituée afin d'être en capacité d'intervenir rapidement en cas de problème dans les locaux mulhousiens de Clemessy	8,52

II. CHANTIERS NUCLEAIRES (PRIMES D'INCOMMODITE NUCLEAIRE)

APPLICABLE AU 01.05.2005

Soumis à cotisations sociales

Code Tâche	Code Paie	Libellé	Montant €
P09	400	- prime d'entrée en zone nucléaire	3,94 par 1/2 journée
P24	401	- gants caoutchouc seuls	0,2461 (hre)
P25	401	- masque respiratoire type ANP + gants caoutchouc ou tenue vinyle + gants de caoutchouc	1,2303 (hre)
P26	401	- appareil COUSTEAU + gants de caoutchouc ou scaphandre	1,3944 (hre)
P27	401	- tenue vinyle avec masque ANP + gants caoutchouc	2,2148 (hre)
P28	401	- tenue vinyle avec appareil COUSTEAU + gants caoutchouc	2,3786 (hre)

III. C.E.A.

APPLICABLE AU 01.05.2005

Soumis à cotisations sociales

Code Tâche	Code Paie	Libellé	Montant horaire €
P50	400	- prime « heure de chaud » : s'applique spécifiquement au CEA de Valduc en cas de port de la tenue spéciale (blanche), en environnement Radiologie Nucléaire.	0,8869

IV. GUYANE
(voir Convention de site)
APPLICABLE AU 01.01.2005

Soumis à cotisations sociales

Code Tâche	Code Paie	Libellé	Montant unité €
S82	400	ASTREINTE CNES FRANCE semaine	43,45
S83	400	ASTREINTE CNES FRANCE Week-end et jour férié	65,25
S84	400	ASTREINTE CNES KOUROU semaine	55,58
S85	400	ASTREINTE CNES KOUROU Week-end et jour férié	83,45
P88	400	PRIME DE LANCEMENT	92,00

V. AUTRES ASTREINTES

Soumis à cotisations sociales

APPLICABLES AU 01.07.2005

VALEUR M.G. = 3,11 € au 01.07.2005

Code Tâche	Code Paie	Libellé	Montant unité €
S72	400	ASTREINTE CLEMESY (5MG)	15,55
S73	400	ASTREINTE CLEMESY MAJOREE (5 MG + 10 %)	17,11
S81	400	ASTREINTE (3 MG)	9,33
S89	400	ASTREINTE (2 MG)	6,22

APPLICABLES AU 01.05.2005

S86	400	ASTREINTE musée d'Orsay (jour semaine)	11,28
S87	400	ASTREINTE musée d'Orsay (jour week-end et férié) ASTREINTE Les Mureaux	30,62
S93	400	ASTREINTE COTENTIN (par jour)	32,76

VI. ASTREINTES & ELEMENTS MEDITERRANEE
(voir Accord Astreinte Méditerranée 1997)
APPLICABLE AU 01.07.2005 (Base : MG/3 = 1,03600 €)

Soumis à cotisations sociales

Code Tâche	Code Paie	Libellé	Montant unité €
S79	400	Indemnité Méditerranée (panier/astreinte)	10,36
S94	400	ASTREINTE Lund-Vend Méditerranée	88,06
S95	400	ASTREINTE Samedi Méditerranée	24,86
S96	400	ASTREINTE Dim & JF Méditerranée	37,30
S97	400	ASTREINTE Récurrence 1S Méditerranée	49,73
S98	400	ASTREINTE Récurrence 2S Méditerranée	37,30
S99	400	ASTREINTE Récurrence 3S Méditerranée	24,86
S92	400	ASTREINTE MED 1 journée Méditerranée	17,61

A. INSALUBRITE
APPLICABLE AU 01.05.2005

Soumis à cotisations sociales

Code Tâche	Code Paie	Libellé	Montant horaire €
P05	401	- prime de soudure, peinture au pistolet, manutention dangereuse Services Immobiliers : s'applique spécifiquement à IMM en cas de travaux exceptionnellement pénibles du fait de leur durée (travaux de soudure en continu, ...) et/ou insalubres (débouchage de sanitaires, ...).	0,4513
P06	401	- prime de bruit : s'applique exclusivement en cas d'exposition prolongée à un environnement particulièrement bruyant (à partir de 90 dBA en continu).	0,6792
P08	400	- prime de travaux en hauteur 5/8 M : s'applique exclusivement en cas de travaux exceptionnels à mener sur échelle ou échelle à crinoline à partir de 5 mètres quand il n'a pas été possible de mettre en œuvre d'autres moyens.	0,4102
P39	710	- prime d'insalubrité (CT Lorraine) : s'applique spécifiquement à l'agence de Metz en cas de travaux exceptionnels à mener sur sites très poussiéreux.	0,5216
P52	400	- prime off shore + 90 M : s'applique exclusivement en cas de travaux exceptionnels à très grande hauteur (+ de 90 m) ou de travaux sur plate forme off shore.	0,7515
P57	401	- prime d'insalubrité (CT Lorraine) : s'applique spécifiquement à l'agence de Metz en cas de travaux exceptionnels à mener sur sites salissants (type Trémery/usinage montage, SOLLAC Elsa/ligne de décapage, SOLLAC Sainte Agathe/décapage caves à huile, SOLLAC Cokerie/défournement cokes, bandes transporteuses, cribles, etc...).	0,7694
P58	401	- prime d'insalubrité (CT Lorraine) : s'applique spécifiquement à l'agence de Metz en cas de travaux exceptionnels à mener sur sites particulièrement salissants avec éventuellement port de masque (type Trémery/hydromation sous-sol, SOLLAC/Sainte Agathe/huileuse décapage soudeuse, cisaille, cisaille de rives, SOLLAC Sérémange/caves à huile aciérie et train à chaud, etc, ...).	1,1468
P59	401	- prime d'insalubrité (CT Lorraine) : s'applique spécifiquement à l'agence de Metz en cas de travaux exceptionnels à mener sur sites particulièrement salissants.	1,7848

B. SALISSURE
APPLICABLE AU 01.05.2005

NON soumis aux cotisations sociales

Code Tâche	Code Paie	Libellé	Montant horaire €
P34	710	- prime de salissure A : s'applique exclusivement en cas de salissure inhabituelle des vêtements de travail, conduisant à les faire laver deux fois par semaine.	0,1444
P44	710	- prime de salissure B : s'applique exclusivement en cas de salissure inhabituelle des vêtements de travail, conduisant à les faire laver à l'issue de chaque journée de travail, soit 5 fois par semaine (exposition à installations très sales : cambouis, huile, etc... sur sites identifiés de type usine à engrais, machines pâte à papier, fonderies, stations d'épuration...)	0,5168

C. PRIME DE POSTE
APPLICABLE AU 01.07.2005

Soumis aux cotisations sociales

Code Tâche	Code Paie	Libellé	Montant horaire €
P91	400	- prime de poste (UIMM) : s'applique exclusivement en cas de travail en équipe posté.	0,1126